

AVENANT N°
AU CONTRAT D'ENSEIGNEMENT
(DECRET N°87-889 du 29/10/87)

A renseigner uniquement lorsqu'il faut ajouter des heures
à une décision de recrutement initiale.

Vu le contrat initial en date du

Recrutant :

Nom :

Prénom :

Composante d'exercice :

ARTICLE UNIQUE

Sont ajoutés pour l'année universitaire 2017-2018 les heures d'enseignement suivantes :

Nombre d'heure TD Prévisionnelles	Libellé de l'enseignement	Composante OU Service

Attention : une autorisation de cumul de l'employeur principal du vacataire doit être également transmise pour les vacataires qui relèvent du secteur public.

Fait à Fait à Fait à

Le Le Le

Le(a) Directeur (trice) Le Chargé de cours Le Président de la ComUE

de la composante de formation Lu et approuvé